



Le 28 mai 2013

Monsieur Robert Salois
Commissaire à la santé et au bien-être
1020, route de l'Église, bureau 700
Québec (Québec)
G1V 3V9

Objet : Les principaux enjeux associés à l'implication des psychologues dans l'offre de services de procréation assistée

Monsieur le Commissaire,

L'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) vous remercie de lui permettre de vous présenter le résultat de ses réflexions quant aux principaux enjeux auxquels sont confrontés les psychologues dans leur prestation de services auprès des personnes qui recourent à la procréation médicale assistée. Nous croyons que cela pourra vous éclairer dans l'exercice du mandat qui vous a été confié par le ministre de la Santé et des Services sociaux et qui consiste, entre autres, à fournir un avis sur la pertinence d'offrir certaines activités de procréation assistée.

Mais tout d'abord un mot sur l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) et ses membres. Régi par le Code des professions, l'OPQ regroupe près de 8 500 membres dont la majorité exercent leur profession dans le domaine de la santé et des services sociaux, et ce, à l'intérieur du réseau public comme en pratique autonome dans le secteur privé.

Il y a par ailleurs plus d'une centaine de psychologues qui exercent précisément dans le domaine de la fertilité et de la procréation assistée et c'est à eux que nous avons fait appel pour identifier les enjeux sur lesquels il serait important de se pencher. Afin de mieux vous situer, nous avons joint en annexe le courriel que nous leur avons adressé et qui fait état des questions que nous leur avons soumises pour réflexion. Il est important, d'entrée de jeu, de souligner que nous n'aborderons pas les questions qui relèvent de

décisions portant sur les valeurs auxquelles nous voulons adhérer comme société, ni sur les choix qui en découlent. Nous allons plutôt nous centrer sur l'implication des psychologues auprès des personnes à qui on a décidé d'offrir des services de procréation assistée et les enjeux cliniques et déontologiques de l'exercice de leur profession dans ce cadre. Nous nous limiterons à des commentaires somme toute préliminaires, pour illustrer une pratique sur le terrain qui nous questionne. Il tout à fait envisageable, dans un deuxième temps, d'élaborer avec vous sur d'éventuelles orientations cliniques eu égard à l'implication des psychologues.

Voici donc sommairement les principaux éléments de réflexion qui se dégagent de notre consultation auprès des psychologues œuvrant dans le domaine de la fertilité et de la procréation assistée.

Implications et enjeux des psychologues

Il se dégage de notre consultation une certaine confusion quant à ce que font les psychologues impliqués dans la prestation des services de procréation assistée. En effet, plusieurs questions se posent et il semble qu'il peut y avoir autant de réponses que de milieux ou d'intervenants qui offrent ces services.

Tout d'abord, le mandat des psychologues se limite-t-il à offrir du counselling ou doit-on attendre d'eux qu'ils évaluent les candidats et tirent des conclusions sur la pertinence d'offrir des services de procréation assistée? Si le mandat en est un d'évaluation, le psychologue dispose-t-il du temps et des moyens nécessaires pour la réaliser? Quel type d'évaluation doit-il faire? Une évaluation dite psychosociale, si tant est qu'on définit ce qu'est une telle évaluation? Une évaluation qui ne servirait qu'à orienter le counselling à offrir? Une évaluation du fonctionnement psychologique et mental (champ d'exercice du psychologue), des capacités parentales ou encore une évaluation qui vise à identifier la présence d'un trouble mental (activité réservée par la loi 21)? Qui doit faire l'objet de l'évaluation? La personne qui bénéficiera directement des services? Le couple, la famille? Les donneurs de gamètes? Les mères porteuses? Le psychologue doit-il se limiter à livrer les conclusions de cette évaluation, quelle qu'elle soit? Ou doit-il plutôt, sur la base de ses conclusions, faire des recommandations quant à la pertinence d'offrir des services de procréation assistée ou tout autre service, par exemple la psychothérapie? Y a-t-il des critères sur lesquels faire reposer une telle décision? À qui le psychologue doit-il faire rapport? Qui est responsable des suites à donner? Qui a le pouvoir d'interrompre ou de donner suite aux services? D'autres services, comme la

psychothérapie, sont-ils accessibles, le cas échéant? Autant de questions auxquelles il faut s'employer à répondre car, autrement, chacun est livré à lui-même et est à risque de subjectivité.

En l'absence d'orientations « officielles » ou de balises claires et consensuelles, la prestation de services ne peut être qu'à géométrie variable, ce que l'on constate actuellement. Les services sont donc modulés en fonction des personnes impliquées et au gré des politiques et orientations adoptées par les différents milieux qui dispensent des services de procréation assistée. De plus, l'absence de critères cliniques uniformes affaiblit les conclusions qui se dégagent des évaluations et les décisions prises peuvent être légitimement contestées, sans compter que cela peut être à la source de tension et d'inconfort sur le plan éthique et moral pour tous ceux qui sont impliqués.

Tout ceci milite en faveur de l'élaboration de lignes directrices ou d'un guide de pratique qui encadrerait les services à l'échelle du Québec. Un tel guide fournirait aux professionnels des repères cliniques uniformes et baliserait leur pratique, entre autres celle des psychologues, notamment en ce qui a trait au mandat d'évaluation qui pourrait leur être confié dans le cadre de la procréation assistée. Ce guide servirait également de cadre normatif pour l'ensemble des cliniques offrant des traitements de procréation assistée et diminuerait les risques d'iniquités quant à l'offre de services. Il faut noter l'existence de lignes directrices canadiennes fort intéressantes qui ont été élaborées par un groupe d'intérêt¹, mais ces lignes directrices, bien que plusieurs s'y réfèrent, ne sont pas connues de tous et n'ont pas non plus la portée normative qu'on souhaiterait. Enfin, considérant l'aspect multidisciplinaire de l'offre de services en matière de procréation assistée, le mandat de produire un guide de pratique pourrait être confié à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), celui-ci pouvant alors pour ce faire importer, adapter voire bonifier, ce qui a été produit ailleurs, en considérant à la fois nos valeurs et les données de la recherche. Il est entendu que l'Ordre des psychologues pourrait certainement y contribuer.

Enfin, dans un autre ordre d'idées, il ressort de notre consultation que les psychologues se demandent s'il n'y a pas lieu d'élargir l'offre de services psychologiques à des situations qui n'impliquent pas nécessairement un don de gamète, cela pouvant signifier que les donneurs bénéficient également de ces services. Certains croient aussi qu'il y aurait lieu de se pencher sur le cas des mères porteuses et sur la question des dons d'embryons cryopréservés surnuméraires. Pour d'autres, le développement identitaire

¹ Se référer au Canadian Fertility and Andrology Society Counselling Special Interest Group (CSIG)- Assisted Human Reproduction Counselling Practice Guidelines

des enfants issus de la procréation assistée demeure un enjeu et il serait certainement pertinent de valider scientifiquement ce qu'on véhicule à ce propos.

En terminant, nous soulignons à nouveau notre disponibilité à collaborer notamment pour pousser la réflexion sur l'engagement des psychologues. Nous sommes conscients que l'exercice auquel nous nous sommes livrés ne permet que de recenser les principaux enjeux soulevés par les activités de procréation assistée, et ce, en référence à la réalité terrain vécue par nos membres psychologues.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La présidente,

A handwritten signature in purple ink, appearing to read "M. Charest". The signature is fluid and cursive, with a large initial "M" and a long horizontal stroke at the end.

Rose-Marie Charest

ANNEXE 1

Courriel sollicitant la contribution des psychologues

Chères et chers collègues,

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a récemment confié au Commissaire à la santé et au bien-être le mandat de lui fournir un avis sur la pertinence d'offrir certaines activités de procréation assistée. L'on considère en effet que certaines demandes adressées au Programme québécois de procréation assistée soulèvent des questions éthiques et sociales sur des enjeux fondamentaux. Afin de mieux répondre au ministre, le commissaire lance un appel de mémoires dans le but de recenser ces enjeux, que ce soit sur le plan clinique, scientifique, éthique, social, juridique, organisationnel ou économique.

L'actualité, par ailleurs, nous interpelle quand on donne l'exemple d'un enfant, dont la mère a eu recours à la procréation assistée, qui se trouve dès sa naissance sous le couvert de la protection de la jeunesse. Les liens qui suivent vous permettront de prendre connaissance de cette actualité et des questions souvent émotives qu'elle soulève :

http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201209/30/01-4579008-un-enfant-de-la-dpj-cree-par-procreation-assistee.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=envoyer_cbp

http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201210/01/01-4579044-procreation-assistee-debat-sur-les-regles-de-selection-des-meres.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=envoyer_cbp

http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201210/01/01-4579044-procreation-assistee-debat-sur-les-regles-de-selection-des-meres.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=envoyer_cbp

<http://montrealcampus.ca/2013/01/une-etape-necessaire/>

<http://www.gazettedesfemmes.ca/6658/le-jugement-de-la-cigogne/>

Nous voulons donc faire appel à votre expertise en matière de procréation assistée afin de cibler les enjeux sur lesquels l'Ordre des psychologues pourrait, à tout le moins à ce

stade-ci, proposer des pistes de réflexion. Nous croyons savoir que les pratiques ne sont pas uniformes d'un milieu à un autre. Aussi, nous voudrions, dans un premier temps, répertorier, ne serait-ce que schématiquement, les différentes façons de faire et à cet effet nous apprécierions que vous nous fassiez part de votre démarche évaluative et de vos réflexions sur la question.

Les questions portent donc sur l'évaluation à laquelle vous procédez à titre de psychologue. Nous souhaitons que vous nous en fassiez une courte description qui nous permettra de saisir :

- ce sur quoi porte ou devrait porter l'évaluation ;
- ceux qui en font ou devraient en faire l'objet (future mère, le couple, la famille, le milieu...);
- les modalités et les moyens pris ou à prendre pour procéder;
- les risques qu'elle peut comporter : (eugénisme, profilage?);
- les risques de ne pas évaluer ou de ne pas aller plus loin.

Vous pouvez également nous faire part d'enjeux sur lesquels vous souhaiteriez attirer notre attention et celle du commissaire. Par exemple, pourrait-on faire un parallèle avec ce qui est exigé dans le cadre de l'adoption (au Québec et sur la scène internationale? Ou encore y aurait-il des leçons à tirer de ce qu'on a fait et ce qu'on fait maintenant avec les demandes d'avortement?

Afin que vous puissiez bien situer le mandat que nous prenons, nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre que le commissaire à la santé et au bien-être nous a fait parvenir, de même que de son appel de mémoires que vous trouverez en pièces jointes.

Puisque nous n'avons que jusqu'au 20 mai pour déposer un mémoire, nous aurions besoin de votre contribution **au plus tard le 10 mai prochain**. Nous sommes conscients que cela vous laisse relativement peu de temps, mais il est difficile de faire autrement. Nous vous assurons par ailleurs que tout ce dont vous témoignerez demeurera confidentiel au sens où le mémoire que nous comptons produire fera un état de situation général sans toutefois identifier aucun professionnel, ni aucun milieu.

Merci de nous faire parvenir vos opinions et réflexions par retour de courriel.